



CLASSEMENTS NATIONAUX POUR LE CONCOURS COMPLET

Approuvé par le comité de concours complet, le 25 février 2024

Le comité de concours complet de Canada Équestre (CE) est heureux de présenter le programme pilote des classements nationaux pour le concours complet, qui verra le jour en 2024. L'objectif de ce programme pilote est d'encourager la participation aux concours complets autorisés par CE (horse trial) et de mettre en lumière l'excellence sportive au niveau national, tout en renforçant le sentiment d'unité au sein de la communauté du concours complet au Canada et en créant une occasion de compétition inclusive et nationale.

En 2024, les règles suivantes s'appliqueront aux classements nationaux pour le concours complet. Ces règles devront être utilisées en vertu du chapitre 15 (Prix et classements nationaux de CE) de la section A des Règlements de CE.

1. Des points peuvent être récoltés lors de tous les concours complets autorisés par CE de niveau Argent ou supérieur.
2. Seuls les quatre meilleurs résultats seront pris en compte pour chaque couple athlète-cheval au cours d'une année civile.
3. Les points seront calculés selon le nombre de couples athlète-cheval participant à la division, multiplié par la valeur de classement. Les classements sont présentés comme suit :
 - Première place 6 points
 - Deuxième place 5 points
 - Troisième place 4 points
 - Quatrième place 3 points
 - Cinquième place 2 points
 - Sixième place 1 point

REMARQUE : En cas d'égalité, les deux couples athlète-cheval recevront le même nombre de points.

4. Indépendamment du classement général, tous les couples athlète-cheval qui effectuent un sans-faute lors de l'épreuve de saut d'obstacles, que ce soit au niveau du temps ou des obstacles franchis, ET qui ne commettent aucune faute à l'obstacle lors de l'épreuve de cross-country récolteront quatre points. Il n'y a aucune limite au nombre de points qui peuvent être collectés au cours d'une année civile.
5. Lors du calcul des points, lorsque plusieurs divisions concourent au même niveau, les couples athlète-cheval recevront les points qui correspondent à leurs résultats dans leur division respective. Par exemple, si une compétition propose une division EV100 junior, senior et ouverte, trois couples athlète-cheval recevront une valeur de classement pour la première, la deuxième et la troisième place et ainsi de suite, au niveau EV100, multiplié par le nombre de couples participants dans leur division individuelle.



6. Lorsque les divisions sont combinées, selon les Règlements de Canada Équestre pour le concours complet présentés à l'article D301.3, et que plusieurs couples athlète-cheval effectuent différentes épreuves à des niveaux différents (p. ex. EV100/EV110), les points récoltés seront comptabilisés pour les classements nationaux au niveau le plus bas des deux niveaux de compétition.
7. Pour les classements nationaux du concours complet, les couples athlète-cheval de chaque niveau (p. ex., EV100, EV105, EV110, EV115) seront classés les uns par rapport aux autres, peu importe que leur statut soit junior, senior ou ouvert. Un filtre permettra de consulter les classements par catégorie, soit junior, senior ou ouvert.

Dans le futur, les classements nationaux pour le concours complet incluront aussi les couples de niveau Bronze. Ils reconnaîtront également les entraîneurs certifiés par CE et les propriétaires associés aux couples athlète-cheval classés. Ces classements seront aussi pris en compte lors des qualifications pour les championnats nationaux et pour les prix qui y sont associés.

Comme il s'agit d'un programme pilote, CE souhaiterait recueillir vos commentaires sur les façons d'améliorer les classements nationaux pour le concours complet. Vous pouvez les envoyer à Lisa Reimer à l'adresse suivante : bracketsranchlr@gmail.com.

Voulez-vous savoir où vous vous situez dans les classements nationaux? Vous pouvez les consulter [ici](#).